

La coéducation avec les familles

Parmi les sept facteurs déterminants du climat scolaire, la relation avec les familles constitue également un facteur important.

S'informer

Pourquoi un lien avec les familles ?

La qualité des réseaux sociaux et des « gardiens » est une condition de protection contre la violence. Le développement d'un lien fort entre le jeune, sa famille et l'école permet de prédire des comportements plus sûrs à l'adolescence et des problèmes de santé moins importants (Hawkins *et al*, 2000). Un véritable cercle vertueux s'enclenche lorsque l'enfant se sent soutenu tant par sa famille que par ses enseignants : on assiste alors à la diminution de la victimation et des conduites agressives (Slee, 2006), à la diminution des comportements antisociaux (Cunningham *et Sandhu*, 2000).

Voici quelques mots clés à retenir.

Communauté éducative

Article L111-3 du code de l'éducation : « Dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à l'accomplissement de ses missions. Art. L111-4 : « Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative... »

Coéducation

« La coéducation peut être définie comme une forme d'éducation qui privilégie l'apprentissage en autonomie, par l'expérience collective et la collaboration. Elle ne se limite pas à l'interaction entre l'enfant et le média censé permettre l'apprentissage, mais s'appuie aussi sur l'émulation du groupe et prend en compte la situation d'apprentissage dans son ensemble. Le principe de coéducation met l'accent sur le rôle de chacun de ceux qui entourent un enfant dans le processus éducatif (parents, enseignants...). La coéducation est un processus interactif et collectif qui favorise la socialisation de l'enfant » (extrait du lexique du site *universcience.fr*).

Parentalité

« Ce terme désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Au-delà du statut juridique conféré par l'autorité parentale, elle est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, affective, morale et culturelle. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale, enfant confié à un tiers)

» (issue des travaux du groupe d'appui de la loi réformant la protection de l'enfance-avril 2011).

Agir

Les principes et facteurs favorisants

- Tous les adultes **travaillent ensemble** sur le parcours et le suivi de l'élève : pour construire des références communes ;
- Les parents **connaissent le cadre éducatif** et pédagogique, explicité par l'équipe éducative : pour favoriser la confiance, pour lever les peurs ;
- Chaque enfant doit se **sentir protégé** et porté dans ses apprentissages par tous les adultes ;
- La construction d'une **alliance** pour la réussite éducative entre professionnels, parents et enfants constitue un enjeu majeur ;
- La coéducation comporte en elle-même la notion de **collectif**. Les parents doivent pouvoir échanger entre eux, dans un esprit de solidarité, et avec les membres de la communauté éducative ;
- La **participation** des parents à l'action éducative est déterminante pour la réussite des élèves, en particulier des plus fragiles ;
- Les **représentations mutuelles** des parents et des personnels de l'école sont parfois faussées ;
- Les échanges parents professionnels dans le cadre de formation communes permet de **lever les malentendus** (exemple des ateliers de croisement des savoirs ATD Quart monde et les universités populaires de parents) ;
- Les **actions de soutien et d'accompagnement** de la parentalité permettent aux parents d'échanger et de répondre à leurs préoccupations.

Les principes suivant peuvent se décliner de la manière suivante, dans ces actions et pratiques favorables à l'engagement, la coopération et la motivation, **dans l'établissement, dans la classe et avec l'élève.**

Dans l'établissement

- Assurer des séances d'informations pour les parents avec les partenaires locaux (associations de parents) dans des lieux où l'on touche le maximum de parents (bibliothèque, centre social...) ;
- S'adjoindre les compétences de traducteurs quand cela est nécessaire ;
- Inviter les parents à participer aux événements organisés par l'établissement mettant en valeur tous les talents, journée du sport, événements musicaux et culturels ;
- Accueillir tout nouvel élève arrivant ainsi que sa famille par un livret de bienvenue, éventuellement multilingue et des informations précises leur permettant d'intégrer la communauté éducative ;
- Proposer aux parents le choix parmi un éventail de possibilités pour leur participation effective à la vie de l'établissement – par exemple, en prenant part à une journée des parents dans la classe, à l'organisation d'un pique nique ou d'une sortie ;
- Travailler sur une démarche d'inclusion de toutes les familles, en prêtant attention à une représentation de tous les parents à toutes les occasions ;
- Associer les parents et leurs représentants à la rédaction de documents de communication (par exemple : note aux familles pour les élections) ;
- Proposer des services aux familles à travers les espaces numériques de travail ;

- Organiser, au-delà des rencontres institutionnelles, des réunions sur le fonctionnement de l'établissement ;
- Favoriser la mise à disposition « d'espaces parents » dédiés aux rencontres individuelles et collectives ;
- Participer à des rencontres avec les parents à l'extérieur de l'établissement (en lien avec les associations ...) ;
- Mettre en place des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter degrés pour faciliter les liens entre l'école primaire, le collège et le lycée ;
- Tisser des liens avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP) pour le soutien à la parentalité ;
- Informer sur les recours possibles à des personnes ressources dans l'établissement ou l'environnement.

Dans la classe

- Utiliser tous les moyens de communication (maill, téléphone, site web de l'école) pour informer les parents sur le projet d'établissement et les apprentissages des enfants ;
- Communiquer, par exemple, avec la famille lorsqu'un élève confronté à des difficultés a réussi à franchir un palier d'apprentissage ;
- Donner aux parents des conseils et des indications de méthode pour accompagner la scolarité de leur enfant ;
- Inviter les parents sur la base du volontariat pour lire des histoires ou pour aider à superviser des apprentissages ;
- Organiser l'entraide afin que les parents arrivant soient informés sur les attendus de l'établissement, du système scolaire ;
- Valoriser les actions des parents en faveur de la scolarité de leurs enfants ;
- Réaliser des entretiens tripartites (enseignants, enfants, parents) sur les objectifs d'apprentissages, afin de les expliciter, ainsi que sur les progrès accomplis.

Avec l'élève

- Etablir des canaux et processus de communication qui permettent aux parents de se sentir à l'aise pour contacter les enseignant sous la direction si l'enfant éprouve des difficultés ;
- Créer un bulletin ou s'assurer en partenariat que toutes les informations relatives au bien être, à la santé des enfants, soient accessibles aux familles ;
- S'assurer que la bibliothèque de l'établissement ou le CDI propose du matériel à destination des parents et des enfants sur les relations parents-enfants, sur la santé ou encore sur la prévention des violences et du harcèlement, y compris de la documentation en différentes langues si nécessaire.